DT - DIT Quai du Rhône 12 1205 Genève

Aux ingénieurs géomètres officiels et aux autres spécialistes en mensuration

Circulaire d'information N° 4/2021

Genève, 5 octobre 2021

Concerne: Point de suivi projet RegBL

Bâtiments HS/SS - Attribut PROVENANCE de "autre" à "terrestre"

Madame, Messieurs,

Point de suivi projet RegBL

Le projet RegBL consiste à mettre à disposition l'environnement permettant l'application de la nouvelle Directive sur la saisie des bâtiments dans la mensuration officielle et le registre fédéral des bâtiments et des logements. Il a été bloqué pour des questions d'impact informatique non maitrisés et devrait pouvoir être mis en production d'ici la fin de l'année. La date exacte vous sera communiquée au plus tôt.

Dans le cadre de ce projet, nous avons abordé la problématique des bâtiments dont la désignation est "Autre bât. 20m2 et plus" et "Autre bât. < 20m2". Ces désignations sont à utiliser uniquement lorsqu'aucune autre désignation valable n'est présente dans la liste de nomenclature des bâtiments en vigueur. Suite aux sollicitations de la DIT et de l'OCSAT auprès de l'OFS concernant la difficulté à appliquer cette règle pour les dépendances des parcelles privées, nous avons obtenu les précisions suivantes :

"L'OFS considère que pour des bâtiments privés ou à usage non professionnel, il y a lieu d'utiliser la classe "Autre bâtiments non classés ailleurs", car il n'y a par exemple pas de sens statistique à considérer un atelier de bricolage privé, un pool-house ou un garage transformé en bureau, comme respectivement un atelier (au sens industriel du terme), un bâtiment de complexe sportif, ou un bâtiment administratif de bureaux".

Nous confirmons par conséquent que les désignations "Autre bât. 20m2 et plus" et "Autre bât. < 20m2" restent utilisables pour les bâtiments annexes dans les parcelles à usage privé.

Nous joignons à cette circulaire la liste de nomenclature des bâtiments complétée avec les informations suivantes:

- Les commentaires DIT
- La correspondance RegBl 4.1 (caractère GKLAS) qui indique la classification de l'OCSAT de la désignation utilisée

Suite à des interrogations de certains bureaux, nous rappelons que tant que le modèle de données n'a pas été adapté ; il n'est pas possible d'intégrer de nouveaux objets tels que des bâtiments spéciaux ou les objets divers véranda.

Bâtiments HS/SS - Attribut PROVENANCE de "autre" à "terrestre"

A la demande de l'AGG, une étude a été réalisée sur l'ensemble des bâtiments hors sol et sous-sol ayant pour valeur attributaire PROVENANCE = "autre". L'objectif de l'étude était d'identifier les objets construits à partir de levés : angles correspondants à des points fixes, points limites et points particuliers fiables, ou de levés calculés et sauvegardés (nature 6 – valeur 5) et dont la provenance pouvait par conséquent être considérée comme "terrestre".

Sur 33'438 objets analysés (1 objet = 1 EGID), <u>5'486</u> (dont 385 bâtiments sous-sol) ont ainsi pu être mis-à-jour : PROVENANCE = "terrestre".

Nous rappelons que la valeur de cet attribut est indicative, qu'il ne garantit ni la précision ni la fiabilité de l'objet dans son ensemble et doit être utilisé comme tel.

Geoffrey Cornette Chef de service, Ing; Géom. Brev.

ovie # Q

<u>Annexes</u> : - Liste de nomenclature des bâtiments actualisée.